



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire de Sainte-Livrade-sur-Lot

Il sera procédé à une enquête publique de 32 jours, du lundi 2 octobre au jeudi 2 novembre 2017 dates incluses, sur la demande présentée par Monsieur Philippe DURAND, Président Directeur Général de la SAS ROUSSILLE, dont le siège social est situé au lieu-dit « Au Pont » à Layrac (47390), en vue d'être autorisé à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot (47110).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Sainte-Livrade-sur-Lot, Casseneuil, Pailloles, Lédats, Bias, Allez-et-Cazeneuve, Saint-Etienne-de-fougères et Pinel-Hauterive.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Sainte-Livrade-sur-Lot, Casseneuil, Pailloles, Lédats, Bias, Allez-et-Cazeneuve, Saint-Etienne-de-fougères et Pinel-Hauterive pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Sainte-Livrade-sur-Lot	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 9h00 à 12h00
Casseneuil	du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Pailloles	le lundi de 8h30 à 12h00, le mardi de 15h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00
Lédats	le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 le mercredi et le vendredi de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 9h00 à 12h00
Bias	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 9h00 à 12h00
Allez-et-Cazeneuve	les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
Saint-Etienne-de-fougères	les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00
Pinel-Hauterive	les lundi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00 le mardi de 12h00 à 14h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot ou à l'adresse électronique de la mairie mairie.livrade@ville-ste-livrade47.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Guy MARCHET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot, siège de l'enquête publique aux jours et horaires suivants :

- **le lundi 2 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 10 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 26 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 2 novembre 2017 de 9h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **12 SEP. 2017**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE